

ARRETE n° 2017-DRLP-BREEC 406 PEG  
en date du 30/10/2017  
fixant la liste des candidats à l'élection  
municipale partielle complémentaire de la  
commune de Croutelle les dimanches 12  
et 19 novembre 2017 pour l'élection de 2  
conseillers municipaux.

La préfète de la Vienne,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre national du mérite

VU le code électoral ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2017-DRLP-BREEC-389AB en date du 4 octobre 2017 fixant le lieu et les délais de dépôt des déclarations de candidatures et portant convocation des électeurs de la commune de Croutelle les dimanches 12 et 19 novembre 2017 pour l'élection de 2 conseillers municipaux ;

VU l'arrêté n° 2017-SG-SCAADE-033 en date du 4 septembre 2017, donnant délégation de signature à Monsieur Émile SOUMBO, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Vienne ;

CONSIDERANT les candidatures régulières déposées en préfecture ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Vienne ;

#### ARRETE :

**Article 1** - Au terme du délai prescrit à l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 2017-DRLP-BREEC-389AB en date du 4 octobre 2017, trois candidatures, à l'élection municipale partielle complémentaire de la commune de Croutelle, ont été enregistrées, à savoir :

- Mme BERTINEAU Laetitia;
- M. ROBIN Alain ;
- M. HUELVAN Philippe.

**Article 2** - Ces candidatures sont valables pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin, le 12 novembre 2017 et, le cas échéant, pour le 2<sup>ème</sup> tour, le 19 novembre 2017.

**Article 3** - Le Secrétaire général de la préfecture de la Vienne et M. Arnaud ROUSSEAU premier adjoint de la commune de Croutelle sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui devra être affiché dans la commune dès réception ainsi que dans le bureau de vote le jour des scrutins et publié au recueil des actes administratifs de la Vienne.

Pour la préfète et par délégation,  
Pour le secrétaire général absent,  
Le sous-préfet de Châtellerault,

Jocelyn SNOECK